



Donation des biens communs au conjoint en cas de divorce

Par **malo10_old**, le **26/10/2007** à **13:04**

Bonjour,

Je suis aujourd'hui dans la situation suivante : mon mari me quitte pour une autre femme. Nous souhaitons divorcer tous les deux par consentement mutuel. Nous avons deux enfants en bas âge, qui reste avec moi. Il souhaite me laisser la totalité des biens (maison en cours d'acquisition, mobiliers...).A-t-il possibilité de le faire?sous quelles conditions?
Merci de votre réponse.
Cordialement.

Par **ly31**, le **26/10/2007** à **17:51**

Bonsoir,

Je vous conseille de rencontrer un Notaire qui pourra vous donner la marche à suivre

IL est de toute évidence que si votre mari souhaite vous léguer des biens ou sa part de la communauté, il ne devrait y avoir aucun problème pour cela

Je vous souhaite bon courage

ly31